

REUNION 2022-01 : 22 FEVRIER 2022, 14h30 à 16h30 CET (*online*)

[PARTICIPANTS]

Géraud AMIC (UBpartner), Adrien CHOLAT (Labrador), Lise CHORQUES (Actéo), Boris DAMON (PwC), Matthieu DUPONCHEL (Mazars), Morgan GICQUEL (Deloitte), Matthieu GARAT (Labrador), Pierre HAMON (etXetera), Siong HO WANG YIN (Sikima), Marc HOULLIER (Corporatings), Valérie KELLER (Talentia Software), Nelly LACOSTE (EDF), Isabelle LAMY-MORCATE (Société Générale), Corinne LAURIE (XBRL France), Gilles MAGUET (XBRL France), Camille MARTIN (KPMG), Stephan MARTIN (CtrlPrint), Nicolas PENTCHEFF (AMF), Pierre POTTIER (Invoke), Loriane RAPINAT (BM&A), Eric SCHLIENGER (Synvance), Bruno TESNIERE (PwC).

Excusés : Vincent Boujnah (CtrlPrint), Mathieu DIERSTEIN (Cofisem), Valérie VIARD (ANC).

La réunion est co-animée par Astrid MONTAGNIER (KPMG) et Thomas VERDIN (BM&A).

[AGENDA]**1/ Tour de table des actualités**

- Actualités ESEF & XBRL France

2/ Macro-balisage

- Pratiques proposées - débats
- Autres pratiques à proposer

3/ Pratiques communes

- Sous-rubriques de capitaux propres / OtherReserves : validation
- Autres pratiques à proposer

5/ Divers

Le support de réunion est disponible sur page web www.xbrlfrance.org/mapping du groupe de travail.

[ACTUALITES]

RAPPEL Un webinaire XBRL Europe sur ESEF sera organisé le 15 mars 2022. La prochaine « XBRL Europe Summer Week » se tiendra à Paris les 13 et 14 juin 2022. Les informations pratiques seront détaillées sur le site www.xbrlfrance.org.

Les dates de prochaines réunions sont discutées. Elles sont reprises en fin de document

Des premières publications ESEF en France pour l'exercice 2021 ont été déposées.

Les conclusions des travaux du GT ont été diffusés vers Actéo et le GT ESEF de la CNCC. L'accueil semble plutôt positif.

[MACRO-BALISAGE]

Trois propositions de pratiques communes pour le macro-balisage sont présentées (voir support) et débattues. Des versions amendées sont préparées pour validation lors de la prochaine réunion.

Liste des balises pour le macro-balisage

La première proposition consiste à préciser les balises à utiliser pour le macro-balisage. Le règlement ESEF (RTS 2019) cite en Table II de l'Annexe II les macro-balises qui doivent être utilisées si le concept qu'elles couvrent est présent dans le rapport. Ces concepts sont principalement regroupés sous le rôle [000000] de la taxonomie ESEF.

Néanmoins dans les taxonomies ESEF2020 et ESEF2021, le rôle n'a pas été mis à jour des derniers ajouts de balises dans les listes [800500] et [800600] héritées de la taxonomie IFRS (y compris pour des balises obligatoires au sens de l'annexe du règlement).

Il est décidé de mettre en ligne, sur le site, en lien avec la pratique commune, la liste des macro-balises, en signalant celles qui ne sont pas dans [000000].

La question de l'usage « obligatoire » et du contrôle taxonomique de la présence des macro-balises dans un rapport se pose. Jusqu'à présent, dix concepts de données signalétiques « obligatoires » font l'objet de formules déclenchant des erreurs ou avertissements s'ils ne sont pas utilisés dans un rapport ESEF. Les taxonomies ESEF2020 et ESEF2021 ne prévoient pas de tels contrôles pour les macro-balises d'annexe. On comprend donc qu'une macro-balise ne doit être utilisée que si la thématique sur laquelle elle porte est présente dans le rapport.

Cela pose la question, à l'inverse, des thématiques évoquées en annexe sans qu'il existe une macro-balise correspondante. Le groupe s'accorde à penser qu'une extension ancrée à la balise « DisclosureOfSummaryOfSignificantAccountingPoliciesExplanatory » serait une solution pour 2022 (cette balise étant ensuite amenée à être remplacée par « DisclosureOfMaterialAccountingPolicyInformation » lorsque les groupes appliqueront l'amendement à IAS 1 de février 2021 – soit en 2023 sauf application anticipée). Néanmoins, la création d'une extension d'abstract génère un avertissement et l'ancrage des extensions de block tags n'est pas réglementairement obligatoire. C'est cependant une pratique à recommander. La pratique commune PC10 proposée est complétée pour intégrer cette idée.

Granularité d'analyse pour le macro-balisage

Quel macro-balisage retenir si une thématique est présente mais agrégée à d'autres ?

La proposition de pratique commune PC11 propose de considérer la granularité de lecture transcrite par la rédaction du document (titres, sous-titres, découpages en paragraphes...), sans avoir à chercher des thèmes qui seraient évoqués dans de multiples endroits dans la structure du document. Dans ce processus, on distingue la partie des principes comptables de celle des notes détaillées, qui font l'objet de jeux de balises séparés.

La pratique commune initialement proposée est néanmoins ajustée pour insister sur l'importance de baliser d'abord les principes qui sont significativement évoqués.

Imbrications de macro-balises

La question de l'application de plusieurs balises sur un même texte (imbrication) est discutée. Avec la question de l'extension des macro-balises, le sujet doit être approfondi lors de prochaines réunions. La pratique commune PC12 proposée dans le support de réunion sera rediscutée ultérieurement.

Exemples concrets

Il est retenu de considérer lors de la prochaine réunion les annexes publiées par les émetteurs présent (EDF et Société Générale) afin de tester l'application des pratiques communes PC10 et PC11 et approfondir les sujets de PC12 :

- Doit-on considérer que le macro-balisage est exclusif (au risque de baliser peu), ou permettre des recouvrements ?
- Faut-il créer des extensions de macro-balises ? Proposition : s'il y a une extension dans le balisage des montants dans les états financiers, cela peut se justifier en miroir en annexe.

[PRATIQUES COMMUNES]

Deux propositions de pratiques communes pour le balisage sont présentées.

Données comparatives retraitées

La première pratique commune proposée porte sur le balisage des données comparatives lorsqu'elles sont retraitées. La proposition, reprise dans le support de réunion, de formaliser un changement entre le publié dans un rapport précédent et celui dans le rapport courant par au moins une note de bas de page est retenue, en précisant néanmoins qu'elle s'applique s'il n'y a pas de présentation formel du retraitement par rapport aux données antérieurement publiées (auquel cas les dimensions taxonomiques de *restatement* sont à utiliser pour les données antérieurement publiées et pour le retraitement).

Immobilisations corporelles et droits d'usage

L'usage de la balise PropertyPlantAndEquipment incluant ou pas les droits d'utilisation IFRS 16 est précisé dans la pratique commune PC14 proposée en annexe du document.

PROCHAINES REUNIONS :

29 MARS 2022 – 14h30 à 16h30 CET

28 AVRIL 2022 – 15h00 à 17h00 CET

24 MAI 2022 – 14h30 à 16h30 CET

13 ou 14 JUIN 2022 – pendant la semaine XBRL Europe à Paris

Les réunions se feront via gotomeeting.

Si l'invitation ne vous parvient pas, merci de contacter t.verdin@bma-groupe.com.